

Bulletin annuel / Association
amicale des secrétaires et
anciens secrétaires de la
Conférence des avocats à
Paris

Association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence des avocats à Paris. Auteur du texte. Bulletin annuel / Association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence des avocats à Paris. 1936.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

M. ERNEST BOURDILLON

PAR M. JEAN BOISSARIE (1)

Le 29 octobre 1904, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, se célébrait le centenaire du Code civil.

Le Gouvernement de la République n'avait pas accordé sans quelque hésitation les consécration officielles à un anniversaire aux échos napoléoniens. Mais l'éloquence du Garde des sceaux devait rallier toutes les consciences; en évoquant la Convention, qui, au plus sombres heures de 1793, et tandis que « l'Europe envahissait son territoire, préparait des lois pour l'Europe »; la Convention, qui, le même jour, « décréait la levée en masse, et délibérait sur le chapitre du code, alors en projet, traitant des formes du mariage »; il avait exalté « la conclusion légale de la Révolution française ».

Autour de ces souvenirs, une unanimité avait gagné de proche en proche. Il n'y avait pas eu seulement le pieux rassemblement de tous les membres dispersés de la famille judiciaire. Il y avait eu comme un éveil de l'âme collective du pays. Après les chocs passionnés de deux quasi-guerres civiles, il découvrait, dans le germe d'une unité, les prémices d'un apaisement. Après s'être déchiré autour de l'armée, et puis de l'église; avec une ferveur sans atteinte, il s'inclinait devant le droit.

(1) Discours prononcé par M. Jean BOISSARIE, premier secrétaire de la Conférence, à la rentrée solennelle de la Conférence des Avocats, le 2 décembre 1933.

Et cette ferveur même avait franchi nos frontières. Tous les États, qui avaient adopté nos lois, revendiquaient cette filiation, et nous apportaient un tribut de loyalisme juridique. Le ministre de Suisse avait rappelé la pure majesté du Palais de Versailles, qui s'était de même imposée à l'imitation raisonnée de tous les princes du grand siècle. Le ministre de Roumanie avait proclamé que notre Code avait, comme nos drapeaux, fait le tour du monde; mais en y restant.

Dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, face aux étages d'un public, où passait du recueillement; dominant le parterre des robes éclatantes ou sombres de tous nos grands corps constitués; sur l'estrade, entourant le chef de l'État et les ministres en fonctions, se groupaient quinze délégués de ces nations enthousiastes. Mais l'ambassadeur d'Italie, le comte Torielli, s'était assis aux côtés du prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne. La France s'initiait aux clientèles spirituelles.

Le Premier Président de la Cour de Cassation, puis le Doyen de la Faculté de Droit, venaient d'apporter le double constat, que la jurisprudence, comme la doctrine, étaient restées dans l'obédience des principes gravés dans l'airain de 1804. Alors, après le président Ballot-Beaupré et le doyen Glasson, se leva le bâtonnier de notre Ordre. Il devait retracer l'évolution législative, ayant modifié le Code civil. Il en fixa tous les aspects. Mais ce fut pour montrer, dans la clarté d'une synthèse et dans la force d'un acte de foi, que tout un siècle avait respecté les lignes d'un chef-d'œuvre, où passait le souffle éternel de la « grandeur » et de « l'harmonie ».

Peut-être, en ces minutes solennelles, Ernest BOURDILLON perçut-il, Messieurs, que sa vie toute entière l'avait marqué, pour affirmer cette permanence du véritable génie français.

Il était né à Paris, en 1850. Mais il portait l'empreinte et l'insensible nostalgie de nos plus vieilles terres.

C'est sur les confins incertains du Berry et de la Sologne, que vécurent les premiers Bourdillon. A l'époque du roi de Bourges, leurs traces se découvrirent dans ce pays de calmes plaines et de rivières lentes, centre et refuge de nos destins. Ils devinrent bourgeois de petites cités prospères; l'un d'eux, déjà légiste, fut bailli.

Mais à la fin du xvi^e siècle, ils adhérèrent à la Réforme. L'excès des luttes religieuses allait bientôt les obliger à s'éloigner du sol natal. Ils durent partir vers des cieux, sinon plus tolérants, du moins d'une autre intolérance. Toute la silencieuse tristesse de cet exil perce dans une phrase, échappée, au seuil déjà de la vieillesse, à la plume, pourtant toujours sereine, du bâtonnier : « La Sologne, devait-il écrire, a une histoire : c'est-à-dire qu'elle connut le malheur. »

C'est au plus près, c'est à Genève, que se fixèrent les Bourdillon. Le premier de ces expatriés y gagna en 1602 ses lettres de bourgeoisie, lors de la nuit de l'Escalade, où la cité repoussa l'assaut d'un de ces princes, qui se sont appliqués à éprouver, au long de l'histoire, la supériorité du système des milices sur celui des armées de métier.

Après avoir ainsi contribué à la défense de la ville, Abraham Bourdillon prit part à son administration. Son petit-fils devait entrer au Grand Conseil. Et pendant deux siècles, ses descendants se succédèrent dans le calme de cette République, qui, à peine en marge de notre pays, échangeait avec lui, toujours en zone franche, les hommes comme les idées. Pour la connaître, les Français surmontaient leurs goûts, déjà sédentaires. Jean-Jacques Rousseau venait y poursuivre avec le seigneur de Ferney un voisinage, ou une antithèse.

Lorsqu'au début du siècle dernier, un Bourdillon revint en France, il l'avait à peine quittée. Et cette concordance de climat va devenir presque officielle pendant toute la

jeunesse d'Ernest Bourdillon : depuis 1860 jusqu'en 1880, c'est Scherer qui inspire *Le Temps*, Marc Monier *Les Débats* et Victor Cherbuliez *La Revue des Deux Mondes* ; ce sont trois Genevois, qui alimentent la pensée spécifique de notre pays.

De ce séjour en Suisse, il était tout au moins resté pour le père du bâtonnier l'indice d'une vocation : il était entré dans la banque.

Mais ce père avait soixante ans, à la naissance de son fils. Et son propre père, lors de sa naissance, n'avait guère été moins âgé. Avec une semblable tradition de famille, la chaîne n'était pas longue, qui partait de l'exilé de la Réforme. Un romancier a pu évoquer l'image de cinquante hommes alignés, représentant chacun l'une des générations, qui nous séparent aujourd'hui de Rome. Cinq ou six de ces hommes peuvent seulement se glisser entre Ernest Bourdillon et le centre du pays français.

* * *

De ces aïeux terriens, il acquit très tôt le culte du labeur discret. Et son âge mûr oublia de composer ces anecdotes, qui agrémentent d'ordinaire les enfances prédestinées. Au lycée, à la Faculté, son passage ne se marqua que d'un fait notoire : il y travailla. Au Palais, toute sa carrière allait pouvoir porter en exergue : il plaida. Pour l'écolier, non moins que pour l'avocat, l'éloge est incomparable.

Aussi bien à vingt-trois ans, il était secrétaire de la Conférence. Il savait déjà, que l'effort surmonte les difficultés ; il choisit pour discours de rentrée : le « Barreau à l'Académie ». Sans céder au démon des allusions révérentielles, il y évita la monotonie d'une galerie de portraits mondains. Tout au long de soixante pages, il ne cessa d'être vivant. Et il ne cessa pas non plus d'être sincère. Il est émouvant de lire les phrases, où il exalte de Sèze, d'avoir accepté le plus périlleux des procès politiques ; où

il salue Lainé, qui « sortit du pouvoir aussi pauvre qu'il y entra »; où il ose enfin refuser, de s'incliner devant l'éclat, reconnu par tous les régimes, des titres du grand Dupin, parce que — écrit-il — s'il eut toujours « la conviction de sa place », il est plus difficile de savoir, quand il eut « la place de sa conviction ». En 1874, l'indépendance se remarquait. Il eut un succès durable.

Et ce succès put se poursuivre. Il advenait en ce temps-là aux affaires d'assises, d'échoir à des stagiaires; et de leur rester. Une commission d'office, que ne guettaient pas des convoitises spécialisées; une plaidoirie devant le jury, qui pouvait se montrer sensible à l'émotion du défenseur; et telle était parfois la clef d'une carrière. Nous soucions, Messieurs, de ces fantaisies d'une époque.

Ernest Bourdillon va se trouver ainsi devant la Cour d'assises, un jour, aux côtés d'Allou, qui eut le tact de mettre en sourdine certaines de ses supériorités, et l'indulgence de fournir aux rêves de son cadet, avec l'illusion d'un repère, l'espoir d'une comparaison. C'est un triomphe personnel, qu'il y conquiert deux ans plus tard par l'acquiescement d'un duelliste; car ces temps paisibles interdisaient « les douces batailles individuelles ».

Mais ces succès flatteurs n'étaient qu'une préface. Après ces larges escarmouches, il était prêt pour les combats plus serrés des causes civiles. Par le jeu, alors naturel, de ses antécédents progressifs, il n'eut qu'à les accueillir; et aussi à les conserver. Son cabinet devait connaître le plus sûr des recrutements : celui des bons résultats. Et il allait sans défaillance, pendant trente ans, personnifier l'avocat plaidant.

*
*
*

De ces trente ans de l'avant-guerre, tout nous sépare aujourd'hui, Messieurs; et surtout peut-être quelques légendes.

Une mode nous en transmet des images superficielles; et nos naïvetés se complaisent trop à placer le temps des équipages, sous le signe des futilités. Mais ne sommes-nous pas de dupes? Tandis que le docteur Doyen assure à sa gloire professionnelle la géniale publicité d'un cinéma d'exposition, dans un laboratoire gris travaille Pasteur. Antonin Mercié ne saurait parvenir à nous cacher Rodin. L'élégance figée de M. Deschanel ne peut dissimuler les frémissements du dialogue de Jaurès et de Clemenceau.

La même gravité se rencontre dans chaque époque. Et si dans leurs apparences varie la frivolité, c'est d'un débat toujours sérieux qu'elles tirent leur caractère.

Le sérieux profond de chaque débat, Ernest Bourdillon sut toujours l'atteindre.

Sans doute, se plaisait-il, jeune homme, aux soirées mondaines. Sans doute y jouait-il dans les comédies de salon : mais c'était sous l'égide de Dumas fils. Sans doute le vit-on même travesti en César romain : mais c'était à un bal chez Oscar Falateuf. Sans doute volontiers dirigeait-il les cotillons : mais en maître documenté de l'échiquier des amours-propres. Sans doute enfin, un soir, tombait-il amoureux : mais il le resta; Julia Strakosch, la plus séduisante des jeunes filles, allait devenir pour lui l'épouse la plus tendre; dans le monde, il avait trouvé l'idéal même du bonheur.

Mais après le débat de la vie, voici les débats de la barre.

* * *

Un matin de l'année 1894, il reçoit en larmes une jeune artiste du boulevard. Marie-Ange Fériel, abandonnée par Roger Brousselle, veut que soit reconnue, sinon la paternité, dont l'immunité est encore légale, du moins l'indignité de son séducteur. La rencontre d'une comédienne avec le fils d'un notaire : les termes étaient classiques, de l'affaire « bien parisienne ». Bourdillon y vit autre chose.

« Je vais vous retracer, dit-il, une histoire vieille comme le monde. » Et avec tout l'art de son émotion, il « laisse parler les deux jeunes gens ». De leur correspondance, il fait surgir leur vrai visage : on voit l'actrice appliquée, qui a su rester une toute jeune fille; on voit l'étudiant renté, qui vient lui offrir des hommages empreints de respect; on voit l'hésitation, puis la confiance féminine, et comment un cœur se trouve conquis; on voit les assurances du jeune homme, de vaincre le préjugé des résistances paternelles; on les voit tous les deux partir pour la Suisse, où un prêtre bénit les prémices de leur union; et puis, au retour de Cythère, on voit la fuite à Venise du don Juan satisfait. La force de l'évocation eut un résultat foudroyant; avant même d'être condamné, l'adversaire capitula : Bourdillon avait su infliger la haute leçon de la loyauté dans l'amour.

* * *

Deux ans plus tard, le comte de Civry vient le prier de le défendre contre Max Lebaudy. C'est une rencontre historique. Le comte de Civry était le postulant de l'héritage du duc de Brunswick. Max Lebaudy était un proche de l'Empereur du Sahara. D'un côté, le plus authentique des princes souverains d'Europe; le chef d'une maison, dont la branche cadette règne sur l'Angleterre, et dont le Tzar et le Roi de Prusse n'approchent que comme cousins. De l'autre, le précurseur des féodaux les plus excessifs du dollar. Le mirage, des deux côtés, de fabuleux trésors; avec autant d'obstination, chez l'un, pour les conquérir, que, chez l'autre, pour les dissiper. Des deux côtés enfin, plus de cinquante années de procès, encore face à face; avec, pour les plaider, les deux lignées parallèles du grand armorial du barreau, et ce trait d'union : Waldeck-Rousseau.

Mais leur choc judiciaire fut empreint d'une paradoxale modestie. Il était pourtant provoqué par un événe-

ment mémorable : le service militaire du cavalier Max Lebaudy. Il venait d'être incorporé au 5^e escadron du train de Fontainebleau. Il avait aussitôt sollicité une permission, et l'avait obtenue sur la simple pression du général de son corps d'armée. Il avait réclamé sans désespérer un changement de garnison, ce qui lui était accordé grâce au ministre de la Guerre, dont l'intervention s'appuyait sur l'éventualité d'une interpellation. Son motif d'ailleurs était concluant : le supplice était inhumain, qu'il demeurât dans ce quartier, tandis que dans la forêt sa meute chassait à courre.

Soucieux des traditions des fortunes princières, le comte de Civry s'insurgea contre ces faveurs, qui décelaient le parvenu. Audace intolérable, et qui voudrait se monnayer, accuse alors Max Lebaudy. Réflexe naturel, riposta Bourdillon; et ce fut enfin, en face de l'or qui dissout et des complaisances qui cèdent, la protestation de la dignité.

* * *

Au temps lointain des équipages, tous les débats sérieux ne se permettaient pourtant pas des apparences aussi frivoles.

Au fond d'un rez-de-chaussée de la préfecture de police, huit jurés siègent gravement. Ils savent la redoutable mission qui leur est échue : celle d'aménager un crime de lèse-propriété. Ils savent, il est vrai, que la loi qui le perpétue, fut votée sous Louis-Philippe, et sans cesse appliquée sous Napoléon III; et que ces cautions sont bourgeoises. Ils savent sans doute aussi, que c'est au rythme de leurs décisions, que Paris s'élève, s'anime et grandit. Mais ils savent d'abord, que l'indemnité qu'ils accordent, fixe la limite des droits de chacun, en face du passe-droit de tous. C'est un jury vraiment étrange et méconnu; il ne s'agit pas de l'émouvoir, mais de le convaincre; non par des impres-

sions, mais par des arguments : c'est une psychologie de précision.

Nul n'y excelle comme cet avocat, maître en nuances. D'une phrase incisive, ou d'une plaisanterie en demi-teinte; d'un silence disert, ou de l'ébauche d'un trait d'esprit; que viennent encore souligner le regard qui s'éclaire et le geste qui naît; il décèle les exagérations, débusque les mises en scène, et réduit avec art à leur mesure toujours juste les infinis détails des situations privées. Maître Bourdillon vient d'être chargé d'une tâche qui distingue, aujourd'hui encore, les véritables avocats : une session d'expropriations. La Ville de Paris vient de lui confier sa clientèle; et, d'emblée, son succès est tel, qu'il devient pour elle aussitôt l'un des éléments permanents de l'équilibre de son budget.

Pendant vingt-cinq ans, ce sera pour lui le champ continu de ses triomphes favoris. Peut-être un jour en révéla-t-il le secret personnel, en rendant cet hommage à l'un de ses antagonistes ordinaires : « Les jurés — devait-il écrire — lui savent gré d'honorer leur tribunal éphémère, par une loyauté de discussion et par une tenue de parole, dignes des hautes juridictions civiles. »

* * *

Mais c'est surtout devant ces « hautes juridictions civiles », centre de sa carrière, que Bourdillon doit être regardé.

Il y apporte la certitude; mais une certitude motivée. Longtemps, dans son cabinet, qu'une cour ombrée pare de calme en plein Paris, il a reçu cet homme du monde, qui a des inquiétudes de ménage, ou cet homme d'affaires, qui a des infidélités de trésorerie. Longtemps, il leur a posé un questionnaire impitoyable. Longtemps, il a fait, implacable, ce qu'il nomme la « chasse à la vérité ».

Pas un détail, pas un argument, pas une pièce, qu'il n'ait jaugée. Puis il a réfléchi; parfois il a consulté l'un

de ses collaborateurs, qu'il a su choisir avec ce discernement, qui révèle, assure-t-on, les « grands patrons ». Et puis il a écrit; il a confié la sélection définitive de ses scrupules à sa ferme et fine écriture, marquée d'autant d'application que de facilité. « Je ne sais ni lire, ni écrire », plaisantait Berryer dans son discours académique. Bourdillon n'aurait pas pu nier, qu'il savait l'un et l'autre; il savait, en effet, plaider.

A la barre, il est l'avocat complet. Sa face glabre et sa taille haute imprègnent son attitude d'une éminente dignité. Mais cette dignité s'anime au rythme de sa discussion. Tantôt il lève sa main droite, en un appel à la bonne foi; tantôt il unit deux doigts au-dessus du dossier, comme pour contenir une ironie, qu'il va lancer; tantôt, des saccades de son lorgnon, il scande sur la barre même, la marche de sa conviction; tandis que sur ses lèvres minces passent toutes les gammes du sourire, et que sa voix grave parcourt tous les tons de la persuasion.

Sa plaidoirie avance, en effet, avec une sûreté magistrale. En une langue ferme, où « rien n'est recherché, mais où tout se surveille », où « la formule la plus humble revêt une mine décente », il dit tout ce qu'il faut dire, et là où il faut le dire, sans rien omettre ni rien ajouter. Pour atteindre cette pureté dans l'ordonnement de sa pensée, il a eu, en effet, cette longue patience, qui est la forme la moins répandue du génie et ce don de lucidité, suprême stigmate du climat français.

Tous les juges dès lors s'inclinent devant ces deux mérites majeurs de sa parole : la clarté et la loyauté. Ils trouvent en lui, aiment-ils à dire « la puissance même de la vérité ».

Les conséquences s'en devinent. « Si le mot impossible n'est pas français », confie-t-il parfois, « le mot ingagnable n'est pas judiciaire ». Il accumule les succès. Mais il les accueille avec autant de calme, qu'il les prépare. Il conduit toute sa carrière avec un mot d'ordre : la discrétion.

Lorsqu'il entra au Conseil, sa femme n'apprit qu'il y songeait, qu'en sachant qu'il était élu. C'est au seul vu de ce scrutin, qu'il fut alors nommé avocat de la Ville, sans l'avoir jamais demandé.

Lorsqu'en 1903 il accéda au poste suprême, il n'avait pas célébré ses titres; ils furent pourtant reconnus. Ses confrères, presque unanimes, le désignèrent comme bâtonnier, parce qu'il l'avait mérité.

* * *

Son bâtonnat, Messieurs, fut sans histoire; en mettant ce mot au pluriel; ce qui est la marque, n'est-il pas vrai, des magistratures heureuses.

Il conduisit l'Ordre d'une main sûre; et sur des routes bien tracées. Lorsqu'il se fit un devoir dans ses deux discours de rentrée, de rappeler à ces stagiaires, qui réclamaient déjà des « conseils assortis d'exemples », les irréductibles vertus, qui sont toute notre armature; il célébra dans l'un la délicatesse, et le secret professionnel dans l'autre; il n'eut encore à s'inquiéter, ni dans l'un, ni dans l'autre, de la réclame judiciaire; les routes étaient bien tracées.

Lorsqu'il eut à rendre un dernier hommage aux bâtonniers Cresson et Pouillet, sa voix pouvait connaître l'émotion, mais non pas l'angoisse. Il avait gardé dans son haut emploi tout le calme de sa probité. Il n'avait nulle part cessé de déployer cette grave maîtrise du langage et du caractère, qui traduit l'autorité morale du chef.

Le 29 octobre 1904, il pouvait, interprète prédestiné de ce Barreau, dont il incarnait les vertus, célébrer le plus pur monument de l'ordre français d'une époque, dont « l'harmonie » savait atteindre « la grandeur ».

* * *

C'est au représentant de cet ordre, bouleversé le 2 août 1914, qu'il devait être fait appel, en des temps troublés.

Juillet 1917. Depuis trois ans, la lutte se prolonge. L'immobilité lasse. Les deuils accablent. Les fausses nouvelles irritent. Les nerfs commencent à se détendre. Les grèves naissent. Sur le front, des régiments se mutinent. Un corps d'armée en révolte a failli marcher sur Paris.

La paix immédiate? Certains osent y songer. La bataille pèse des deux côtés. Un compromis peut-être a le devoir d'être tenté. Un traité sans victoire serait une guerre sans revanche.

Mais il n'est pas question de ces chimères. Il faut aller jusqu'au bout. Il suffit au pays d'une injection de fanatisme. Il n'a besoin que d'une explication simple de ses malheurs. Où sont les traîtres?

A la tribune du Sénat, un vieillard se lève, et lance à celui qui, depuis trois ans, dirige notre politique intérieure : « Monsieur le Ministre, vous avez trahi les intérêts de la France. »

Georges Clemenceau était, trois mois plus tard, Président du Conseil. « Nous nous présentons devant vous dans l'unique pensée d'une guerre intégrale » commence-t-il devant la Chambre, tandis qu'un feu sombre traverse ses yeux, au fond de sa face jaunie; « que toute zone soit de l'armée... Le soldat au prétoire solidaire du soldat au combat... Justice sera faite... Le pays connaîtra qu'il est défendu. » Et la France confie son destin à cet homme de quatre-vingts ans.

Jean-Louis Malvy cependant vient de démissionner. Il demande des juges. On lui donne la Haute Cour.

L'instruction commence. Elle se termine à l'instant propice. Le 16 juillet 1918, s'ouvre devant le Sénat, la première des vingt-huit audiences du procès.

Elles vont se dérouler dans le déchaînement des passions, qui s'affrontent. La canonnade qui s'enfièvre, et la bataille qui s'accélère, résonnent parmi les salles du vieux

palais étonné. Le prétoire devient une arène, où s'opposent des partisans. Il s'agit tout à tour, de la défense républicaine, et de la mystique jacobine. Soixante-quatorze témoins déposent, parmi les interruptions, qui approuvent, qui protestent ou qui interpellent; parmi les applaudissements, qui alternent avec les sifflets.

M. Malvy a fait appel au bâtonnier Bourdillon.

Il est là : tête blanche, visage froid, taille droite, plus de quarante années de perfection professionnelle; chaque fois qu'il se lève, le silence se fait; tout le monde perçoit la majesté de sa robe noire; il est le calme dans la tempête, l'ordre dans le bouleversement; dans les remous de la politique, il est l'incarnation du Droit.

Lorsque le polémiste Léon Daudet vient de proclamer, au cours d'une déposition de trois audiences, que l'ancien ministre a fait parvenir à l'ennemi le plan de l'attaque du Chemin des Dames, et suscité, par ses agents provocateurs, des mutineries militaires; et que le président, tout ému, demande : « Monsieur le bâtonnier, avez-vous une question à poser au témoin? »; impassible, il répond : « Aucune. » Et l'accusation abandonne cette inculpation d'une trahison romancée.

Mais elle se réfugie dans celle d'une complicité. Par toute sa politique personnelle, le ministre de l'Intérieur a favorisé les complots, au lieu de les prévenir; il en est complice : voilà la thèse officielle.

« Politique personnelle? » réplique le bâtonnier, au seuil même de sa plaidoirie. Souvenez-vous.

Viviani est venu; et, articulant de ses dents serrées ses syllabes vibrantes, il a dit : « Je couvre M. Malvy en engageant toute la plénitude de ma conscience. »

Briand est venu, et, appuyant de sa voix pesante ses mots lourds de lenteur, il a dit : « M. Malvy s'est toujours maintenu dans les lignes d'une politique, dont je prends la pleine responsabilité. »

Ribot est venu; et, redressant sa haute taille, sa face

de patriarche éclairée d'une lueur solennelle, il a dit : « M. Malvy a toujours appliqué la politique qui était mienne... Il n'a jamais manqué à son devoir envers le pays... Et je libère ma conscience en vous apportant cette affirmation. »

Pathétique solidarité, revendiquée près de leur ministre par ses trois présidents du Conseil, dont l'un d'eux a pu s'écrier : « Qu'on nous prenne donc ensemble ! »

Mais le bâtonnier Bourdillon conduit jusqu'au terme ses démonstrations. Cette politique, collective, quelle est-elle ?

Une politique intérieure de diplomatie, non de force. A la mobilisation, le refus d'arrêter les suspects de ce carnet B, où, parmi 4.000 noms, figurait celui d'un, au moins, futur président du Conseil. Et tout au long de la guerre, le refus d'inquiéter tout ce qui touchait aux organisations ouvrières. La conversation à la place de la cavalerie. Les sacrifices sans retour ne se consentent que de plein gré.

Et alors, devant la force irrésistible de la logique du bâtonnier, toutes les parcelles de l'accusation vont se disperser. Tour à tour, chaque grief est réduit en détail à son inexistence. Lorsqu'il a terminé sa marche sereine à la certitude, tout le monde comprend la notion du définitif ; il ne reste plus rien, pour personne, d'une complicité fantôme dans les complots imaginés.

Les juges sont convaincus. Ils écartent l'inculpation. Ils vont acquitter... Mais il reste les parlementaires. Il reste une majorité, qui doit flétrir une politique, dite « de faiblesse ». Alors ce qui dans la poursuite était une trahison, elle le baptise « forfaiture » ; et reculant devant la peine légale de la dégradation, sans doute en tradition des précédents d'Athènes elle prononce un bannissement. C'était le 6 août 1918. Les Allemands n'étaient plus à Noyon.

Peut-être était-il, Messieurs, dans la fatalité de l'heure, de pousser jusqu'à ses limites l'option de notre destin.

Le solitaire aux dents aiguës ne pouvait pas se concilier avec le virtuose de la cordialité. La lande dure, qu'attaquent les flots, de Saint-Vincent-du-Jard, s'irrite du val débonnaire de la Dordogne à Souillac.

M. le bâtonnier Bourdillon n'admit jamais, qu'à la sanction de cette querelle eut pu se prêter le prestige de la Justice. Ce détournement de ses attributs revêtit pour lui la tristesse d'une profanation.

* * *

Peut-être sa rigueur s'était-elle, en effet, mal pliée aux désordres d'un temps nouveau.

Il devait un soir, comme président de l'Association des anciens Secrétaires de la Conférence, célébrer la mémoire de tous ceux tombés aux combats. Il devait évoquer ces promotions fauchées, dont, dans une seule, cinq morts, partis pour la plupart comme caporaux d'infanterie, attestaient l'irréparable du sacrifice. Sa plume avait écrit son discours. Mais ses lèvres devaient refuser de le dire.

La veille de le prononcer, il tombait soudain, touché par une mort, aussi discrète que sa vie. C'était le 30 janvier 1921. La vieillesse l'effleurait à peine. Il était au seuil d'une soirée en famille, après avoir passé la journée au Palais.

* * *

Aujourd'hui, Messieurs, treize ans écoulés, nous rendent peut-être à la fois plus nette et plus précieuse, sa vraie grandeur.

L'austérité de la robe s'anime aux frémissements d'une sensibilité, de qualité d'autant plus pure, que les sources en étaient plus profondément préservées.

Il eut la passion du foyer. Lorsque la perte de trois enfants fut successivement venue assombrir son cœur à jamais, il devint le plus tendre, le plus vigilant et le plus

anxieux des grands-pères. Et toute sa vie, auprès de celle qu'il avait choisie, il demeura dans l'éblouissement d'un mariage d'amour.

Il eut ce culte pour l'amitié, qui entoure, non de nombreux visages qui se relaient; mais de quelques-uns, qui restent. Un jour, il demanda comme une faveur, d'écrire le dernier éloge d'un de ses compagnons de la Conférence, pour y confesser son remords, d'avoir trop peu cultivé cette affection de sa jeunesse.

Il eut pour son pays un amour, qui ne se bornait pas à une émotion érudite pour les rues, les maisons, les pierres de Paris; mais qui se tournait aussi vers cette Sologne ancestrale, dont il se rapprochait un peu, chaque vacance, sans jamais toutefois oser y revenir. Il avait un jour glorifié le doyen Ganneval, d'avoir su demeurer fidèle à cette province, et d'avoir, en la défrichant, préparé sa prospérité; et, dans ce constat, il avait passé toute la timidité d'un regret, à travers l'accent d'une nostalgie.

Mais sa vie comporte pour nous une leçon plus haute. Il ne connut que les lignes droites, les yeux toujours fixés vers le seul devoir. Il pratiqua les grands mérites, simples mais disparus. Il avait le scrupule du désintéressement et de la modestie. Il ne connaissait de l'argent, que celui qu'il donnait aux autres; il avait ses pauvres, dont il se cachait; après avoir tant travaillé, il mourut sans fortune. Lorsqu'au Palais survint son cinquantenaire, il se déroba aux fastes de sa célébration. Stagiaire, il avait pu louer de Sèze et Lainé. Il avait pu refuser aussi de s'incliner devant Dupin. Cinquante ans plus tard, il n'avait jamais enfreint son indépendance. Jamais sa fermeté ne s'était trouvée entamée. Jamais ne l'avait guidé une autre voix que sa conscience. Jamais ne s'était ployée son inflexible rectitude. Il avait incarné la seule vertu, qui survivra toujours dans nos respects : le caractère.
